



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 09 avril 2025

OBJET :

DE-25-04-1-17) PROGRAMME DETAILLE D'ACTIONS ET DE REPARTITION DE L'EXCEDENT DE LIQUIDATION DE L'OPH DE VINCENNES POUR L'ANNEE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi neuf avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 27 mars 2025 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET), M. EPINAT (pouvoir à Mme LIBERT), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : M. GAGNY.

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250409-lmc1H12959H1-DE
Date de réception en Préfecture : 11/04/2025
Date de Publication : 11/04/2025

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Vincennes en date du 11 avril 2018, approuvant la convention d'affectation de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Vincennes en date du 3 avril 2024, approuvant l'avenant n°1 prolongeant de 6 années cette convention ;

Vu la convention en date du 17 avril 2018 d'affectation de l'excédent de liquidation de l'OPH de Vincennes entre l'Etat et la Commune de Vincennes prise en application du décret du 28 septembre 2017 portant dissolution de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes ;

Vu l'avenant n°1 à la convention d'affectation entre l'Etat et la Commune de Vincennes en date du 24 avril 2024, prolongeant de 6 années la convention ;

Vu le tableau de programmation des aides issues de l'excédent de liquidation pour l'année 2025 ;

Considérant que la convention prévoit la communication au Préfet du Val-de-Marne du programme détaillé d'actions et de répartition de l'excédent de liquidation pour l'année 2025 respectant les modalités d'utilisation fixées par la convention ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 03 avril 2025,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le programme détaillé d'actions et de répartition de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes pour l'année 2025.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à le communiquer à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé